

Mairie de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS

Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

Avis des Personnes Publiques
Associées



*Dossier mis à disposition du public
Juin/ Juillet 2014*

- Avis de la Préfecture du Morbihan
- Avis de la Chambre d'Agriculture de Morbihan
- Avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie – Vannes
- Avis de la mairie de Sarzeau
- Avis du Conseil général du Morbihan
- Avis de l'Agence Régionale de Santé – Bretagne
- Avis de la Communauté de Communes de la Presqu'île de Rhuys



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU MORBIHAN



Vannes, le 12 MARS 2014

Le Préfet du Morbihan

à

Monsieur le maire
rue Saint Goustan
56730 Saint Gildas de Rhuy's

direction
départementale
des Territoires et de la
Mer
Morbihan

| | |
|--------------------------|---------------------------|
| N° d'ordre courrier : | |
| Attribution par le Maire | Attribution par le D.G.S. |
| Date : | Date : |
| Dest. : | Dest. : |
| Copies Elus (es) | Copies services |
| Adjoint Urbanisme | Urbanisme |
| 0 | |
| | |
| | |

service
Urbanisme et Habitat
unité
Urbanisme et
Aménagement Est

objet : modification simplifiée N°1 du plan local d'urbanisme

références : Commune de Saint Gildas de Rhuy's

affaire suivie par : Patrick Laly - SUH/UAE
tél. : 02 97 68 13 74 fax : 02 97 68 12 04
courriel : patrick.laly@morbihan.gouv.fr

La commune de Saint Gildas de Rhuy's a décidé d'engager une procédure de modification simplifiée de son PLU approuvé par délibération du 26 septembre 2013.

Celle-ci porte sur la diminution de l'emprise de l'emplacement réservé n°8, afin de permettre la réalisation d'une aire de stationnement et la modification de l'article N2 du règlement écrit.

Ce dossier appelle de ma part les remarques suivantes :

- L'additif à l'article N2 de la zone Na ne précise pas que les aires de stationnement doivent être naturelles.
- Dans les « documents modifiés », il conviendra de retirer la partie ouest de la trame et de repositionner le n° de l'emplacement réservé restant.

Il conviendra de diffuser à l'ensemble des personnes publiques associées, la note de présentation liée à la procédure en cours, ainsi que les pièces du PLU directement substituables.

Le Préfet

Jean-François SAVY

horaires d'ouverture :

Siège – 8, rue du Commerce
9h à 11h30 et 14h à 17h00
Site Agriculture – 11, bd de la Paix
8h30 à 12h et 14h à 17h

adresse :
8, rue du Commerce - BP 520
56019 Vannes Cedex

téléphone :
02 97 68 12 00

télécopie :
02 97 68 12 01

courriel :
ddtm@morbihan.gouv.fr



Monsieur le Maire
Mairie
rue St Goustan
56730 S GILDAS DE RHUYS

Dossier suivi par :
Service foncier et urbanisme
Tél : 02 97 46 32 03
Chef de service : Benoît CARTEAU
Conseiller spécialisé : Pierre TOLLECC

Objet : Révision simplifiée n°1 du PLU

Vannes, le 27 février 2014

SIÈGE SOCIAL

Av. du Général Bognis Desbordes
BP 398 - 56009 VANNES cedex

Tél. : 02 97 46 22 00

Fax : 02 97 46 22 23

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Établissement public
loi du 31/01/1924
Siret : 185 600 012 00024
APE : 9411Z

Monsieur le Maire,

Nous avons bien reçu, conformément aux termes de l'article L123-1 et R123-3 du code de l'Urbanisme, le dossier de révision du PLU pour avis, tel qu'il a été arrêté par votre conseil municipal le 20 février 2014.

Le projet de modification simplifiée n°1 de votre PLU n'appelle pas de remarque particulière.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, mes sincères salutations.

Le Président,
Laurent KERLIR





MADAME DOMINIQUE VANARD
MAIRIE
RUE SAINT GOUSTAN
56730 SAINT GILDAS-DE-RHUYS

Vannes, le 4 mars 2014

Madame le Maire,

Vous nous avez transmis pour avis le projet de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de votre commune et nous vous en remercions.

En regard des ajustements mineurs que vous souhaitez apporter à votre règlement et la réduction limitée sollicitée pour un de vos emplacements réservés, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan n'a pas de remarque particulière à formuler sur votre projet.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Le Président de la Délégation
de Vannes


Pierre MONTEAU



Sarzeau, 12 mars 2014

SUIVI PAR : Denis ROUILLE
TÉL. : 02.97.48.29.60
MÉL. : lydialebechenec@sarzeau.fr
N/RÉF : DL/DR/LLB2014-120C
V/REF : Votre courrier du 26 février 2014
OBJET : Avis sur modification simplifiée du
PLU

**Mairie de Saint Gildas
Madame le Maire**

Rue Saint Goustan
56730 SAINT GILDAS DE RHUYS

Aménagement

Mairie de Sarzeau

Place Richemont - BP 14
56370 Sarzeau

Tél. 02 97 41 85 15
Fax 02 97 41 84 28
mairie@sarzeau.fr

www.sarzeau.fr

Madame le Maire,

J'accuse réception de votre notification de demande d'avis concernant votre modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme, datée du 26 février 2014 et reçue le 28 février 2014.

Considérant que cette modification est localisée au cœur de votre centre bourg et qu'elle est sans incidence sur notre territoire, celle-ci n'appelle donc aucune observation de notre part, j'émetts donc un avis favorable à cette modification.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
Conseiller Général,




David LAPPARTIENT

Copies à : secrétariat du Maire, URBA, DPT, DGS



Morbihan

Conseil général
**DIRECTION GÉNÉRALE
DES TERRITOIRES, DE L'ÉCONOMIE
ET DE L'INNOVATION**

DIRECTION DES TERRITOIRES

Service du développement durable



Vannes, le 18 mars 2014

Madame Dominique VANARD
Maire de Saint-Gildas-de-Rhuys
Mairie
Rue Saint Goustan
56730 SAINT-GILDAS-DE-RHUYS

Dossier suivi par :
M. Christophe LALY – poste 82 24
mail : christophe.laly@cg56.fr

Objet : Projet de modification simplifiée n°1 du PLU.
Ref : DGTEI/DT/SPDD/PLU/CL-16

Madame le Maire,

Par courrier du 26 février 2014, vous m'avez transmis un projet de modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme, en vue de modifier l'emprise d'un des emplacements réservés (réalisation de 60 places de stationnement) et de préciser et compléter les occupations et utilisations du sol soumises à des conditions particulières en zone Na.

Ce projet n'appelle aucune observation, ni remarque particulière de la part du Conseil général du Morbihan.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL.

*Pour le président du conseil général
et par délégation
Le directeur général des services*

Patrick MALFAIT

Service émetteur : Délégation territoriale du Morbihan
Pôle santé-environnement



Affaire suivie par : Michel Lars
Courriel : michel.lars@ars.sante.fr
Téléphone : 02 97 62 77 55
Télécopie : 02 97 62 77 61

Date : 28 MARS 2014

Monsieur le maire
56730 SAINT GILDAS DE RHUYS

Objet : PLU révision simplifiée n°1
Réfer : votre courrier du 26 février 2014

Monsieur le maire,

Par courrier cité en référence, vous m'avez adressé pour avis le projet de modification simplifiée du PLU de votre commune.

La modification porte sur l'emprise de l'emplacement réservé n°8 pour la réalisation d'une aire naturelle de stationnement et les additifs à l'article N2 du règlement.

Après étude du dossier, je vous informe que ce projet de modification n'appelle pas de remarque particulière de ma part.

Veuillez agréer, Monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.

P/ Pour le Directeur Général de l'Agence
régionale de santé et par délégation,


L'inspectrice Principale
Claire MUZELLEC



Mairie de Saint Gildas de Rhuy's
Rue Saint Goustan

56 730 SAINT GILDAS DE RHUYS

Pôle :

Développement territorial

Affaire suivie par :

Mélanie GESTAIN : melanie.gestain@ccprhuys.fr

N/ Réf :

GL/KLB/SMV/MG-14-D-216

Objet :

Objet modification simplifiée n°1 PLU

Sarzeau,
Le 31 mars 2013.

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 26 février 2014, vous avez sollicité l'avis de la Communauté de communes de la Presqu'île de Rhuy's sur la modification simplifiée N°1 du Plan Local d'Urbanisme.

Je vous informe qu'après étude du dossier, le projet de modification simplifiée du PLU n'appelle pas de remarques de la part de la Communauté de communes et émet donc un avis favorable.

Je vous prie de recevoir Monsieur le Maire, l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Président de la Communauté
de Communes de la Presqu'île de Rhuy's

Gérard LABOVE

